

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-342 portant création de l'unité mixte de service US 1 et nommant Monsieur Jean-Jacques TOULME directeur;

Vu la décision n° 2011-63 prolongeant l'unité mixte de service US 1 ;

Vu la décision n° 2014-051 prolongeant l'unité mixte de service US 1 et nommant Monsieur Jean-Louis MERGNY directeur;

Vu la décision n° 2015-089 prolongeant l'unité mixte de service US 1 ;

Vu la décision n° 2016-144 prolongeant l'unité mixte de service US 1 ;

Vu la décision n° 2019-100 prolongeant l'unité mixte de service US 1 et nommant Monsieur Rémi FRONZES directeur ;

Vu la décision n° 2021-63 nommant Madame Véronique GABELICA directrice;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service US 1 intitulée, « Unité de soutien à la recherche de l'IECB » de Madame Veronique GABELICA.

Article 2 : La présente décision prend effet au 1er septembre 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX